ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ⵜⴰⵎⴰⵡⴰⵙⵜ ⵏ ⵜⵓⵙⵙⵏⴰ ⴷ ⵜⵡⵣⵣⵉ
ⴷ ⵉⵙⵎⵉⵏ ⴷ ⵜⴳⵎⵉ ⵜⴰⵏⴰⵎⵓⵔⵜ

المملكة المغربية
وزارة الأسرة والتضامن
والمساواة والتنمية الاجتماعية

ROYAUME DU MAROC-MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

PLAN D'ACTION NATIONAL

de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap

2017-2021

social.gov.ma

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS

1. INTRODUCTION

1.1. UN PLAN D'ACTION NATIONAL CONCERTE AMBITIEUX ET REALISTE 13

1.2 LA POLITIQUE PUBLIQUE COMME BASE DE PLANIFICATION 15

1.3 UNE ASSISE JURIDIQUE INEDITE : LA LOI CADRE 17

1.4. APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES 19

1.5. LA DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE 26

1.6. RÉSULTATS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION 29

2. PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

2.1. VISION GLOBALE 33

2.2. GRANDS AXES DU PLAN D'ACTION NATIONAL 34

2.3. IMPACTS ATTENDUS 35

2.4. AXES, CHANTIERS ET PROJETS DU PLAN D'ACTION 41

AXE 1: UNE PRÉVENTION DES CAUSES DU HANDICAP 41

AXE 2: UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL ACCESSIBLEET INCLUSIF 47

AXE 3: DES SERVICES PUBLICS ADAPTÉS 55

AXE 4: UN NIVEAU DE VIE PROTÉGÉ ET UN EMPLOI PROMU 65

AXE 5: UNE PARTICIPATION CITOYENNE ASSURÉE 71

AXE 6: DES FONDAMENTAUX DÉPLOYÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA CONSOLIDATION 73

3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

AVANT-PROPOS

Le présent plan d'action national est l'aboutissement d'un effort collectif des pouvoirs publics, conduit par le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social dans le cadre du processus de déclinaison des orientations et mesures de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, approuvée par la commission ministérielle présidée par le chef de gouvenement le 24 novembre 2015.

Plusieurs ateliers et réunions de travail ont été organisés avec les points focaux des différents départements ministériels membres de la commission technique, issue de la commission ministérielle chargée du suivi des stratégies et programmes de la promotion des droits des personnes en situation de handicap1, afin d'arrêter les actions concrètes devant être mises en place par chaque acteur durant les cinq années prochaines.

Dans le cadre de cette démarche de co-construction, la société civile a été également mise à contribution. Un atelier de concertation a été mené avec les réseaux associatifs2 le 28 janvier 2016, et un second atelier de concertation relatif aux indicateurs d'impact avec les réseaux associatifs le 28 mars 2016, ainsi qu'un mécanisme de réception des mémorandums a été développé afin d'enrichir la réflexion menée et de s'assurer de la pertinence des actions proposées.

Ce travail de partage, de concertation et d'engagement, a permis d'élaborer un programme précisant les chantiers, les projets à mettre en place, les actions opérationnelles à développer, leur échéancier, ainsi que les indicateurs de suivi, de résultats et d'impact.

1. Décret n° 2.14.78.

2. 19 réseaux associatifs ont présenté des propositions.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

MECDH	Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme	
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale	
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication	
MEIP	Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle	
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances	
MENFPES	Ministère de de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique	
	SECESRS	Secrétariat d'Etat chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
	SECFP	Secrétariat d'Etat chargé de de la Formation professionnelle
METLE	Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau	
	SECT	Secrétariat d'Etat chargé du Transport
MRAFP	Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique	
MHAS	Ministère des Habous et des affaires Islamiques	
MATUHPV	Ministère de de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville	
	SECU	Secrétariat d'Etat chargé de l'Urbanisme
MICIEN	Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique	
MJ	Ministère de la Justice	
MJS	Ministère de la Jeunesse et des Sports	
MS	Ministère de la Santé	
MFSEDS	Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social	
	ADS	Agence de Développement Social
	EN	Entraide Nationale
MTTAAES	Ministère du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Economie sociale	
	SECAES	Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie sociale
	SECTO	Secrétariat d'Etat chargé du Tourisme
DGAPR	Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion	
HCP	Haut Commissariat au Plan	

INTRODUCTION

La ferme volonté du Royaume du Maroc et son engagement inconditionnel envers la protection et la promotion des droits des personnes en situation de Handicap est aujourd'hui une réalité palpable. En témoignent l'ensemble des mesures stratégiques prises par l'Etat marocain à ce sujet et qui ont fait des orientations royales leur feuille de route.

La ratification par notre pays en 2009 de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées fut l'objet de directives Royales claires pour que le Maroc rejoigne le concert des Etats signataires de cette Convention. Le message du souverain adressé le 10 décembre 2008 au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, à l'occasion de la célébration du 60ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a ouvert solennellement la voie à suivre:

«Nous annonçons également la ratification par le Royaume de la Convention internationale sur la protection des personnes handicapées, et la préservation de leur dignité, réaffirmant ainsi la sollicitude toute particulière dont Nous entourons cette catégorie de nos citoyens».

En outre, ce fort attachement à la promotion des droits des personnes en situation de handicap ainsi qu'à leur réhabilitation et inclusion sociale et civile a été également consacré par la nouvelle Constitution du Royaume du Maroc du 1er juillet 2011 adoptée à l'unanimité par les marocains et marocaines.

En effet, dans son préambule, la Constitution engage le Royaume à *«bannir et combattre toute discrimination à l'encontre de quiconque, en raison du sexe, de la couleur, des croyances, de la culture, de l'origine sociale ou régionale, de la langue, du handicap ou de quelque circonstance personnelle que ce soit».*

Ainsi, la Constitution précise dans son article 34 que:

«Les pouvoirs publics élaborent et mettent en œuvre des politiques destinées aux personnes et aux catégories à besoins spécifiques. A cet effet, ils veillent notamment à:

traiter et prévenir la vulnérabilité de certaines catégories de femmes et de mères, des enfants et des personnes âgées;

réhabiliter et intégrer dans la vie sociale et civile les handicapés physiques sensorimoteurs et mentaux et faciliter leur jouissance des droits et libertés reconnus à tous».

La Convention internationale ratifiée et la Constitution marocaine de 2011 ont amorcé la dynamique politique et sociale nécessaires pour que soient tracés les contours de la totalité des droits et libertés des PSH et à garantir à ces dernières le droit d'en jouir. Ce référentiel a ainsi constitué le cadre normatif des politiques et programmes pour la promotion des Droits des personnes en situation de handicap, notamment la politique publique intégrée et le plan d'action national associé pour la période 2017-2021.

1.1 UN PLAN D'ACTION NATIONAL CONCERTE AMBITIEUX ET REALISTE

Suite aux orientations de la Commission ministérielle, chargée du suivi de la mise en œuvre des stratégies et programmes relatifs aux Droits des personnes en situation de handicap, du 24 novembre 2015 et afin d'opérationnaliser les orientations et mesures prévues au niveau de la politique publique intégrée, le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social a entamé le processus d'élaboration d'un plan d'action national dans le cadre d'une démarche concertée avec l'ensemble des intervenants.

Dans ce cadre, une commission technique réunissant des points focaux, représentants de plus d'une vingtaine de Départements ministériels, a été constituée afin de traduire les leviers stratégiques de la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap en plans d'actions sectoriels, inscrits au niveau des différents programmes gouvernementaux et de tenir compte de la spécificité de leurs besoins dans l'ensemble des champs de l'action publique.

Plusieurs ateliers et réunions de travail ont ainsi été menés avec les points focaux des différents départements ministériels, membres de la commission technique, afin d'arrêter les actions concrètes devant être mises en place par chaque acteur sur un horizon de 5 ans. Au total, 25 ateliers de travail individuels de partage et de concertation auxquels ont participé une centaine de personnes dont notamment des secrétaires généraux de Ministères, des directeurs centraux, des chefs de divisions, des chefs de services ainsi que différents cadres, ont été réalisés sur une durée de deux mois.

Ce travail de partage, de concertation et d'engagement, a permis d'élaborer un programme précisant les chantiers, les projets à mettre en place , les actions opérationnelles à développer , leur échéancier, les budgets à mobiliser ainsi que les indicateurs de suivi, de résultats et d'impacts.

Dans le cadre de cette démarche de construction collective, la société civile a été également associée. Un atelier national a été organisé réunissant 31 réseaux associatifs, ainsi qu'un mécanisme d'échange électronique qui a permis de recevoir 19 notes de recommandations relatives aux différents domaines de participation des personnes en situation de handicap.

C'est ainsi qu'un plan d'action national a été élaboré pour mettre en œuvre la politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap.

- Le plan d'action national de promotion des droits des personnes en situation de

handicap pour la période 2017-2021 s 'articule autour des six axes suivants:

- Une prévention des causes du handicap ;
- Un environnement général accessible et inclusif ;
- Des services publics adaptés et garantis ;
- Un niveau de vie soutenu et des emplois promus ;
- Une participation citoyenne assurée ;
- Des fondamentaux déployés.

1.2 LA POLITIQUE PUBLIQUE COMME BASE DE PLANIFICATION

Sur la base des Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi et à la lumière de l'article 34 de la Constitution de 2011 ainsi que des engagements pris par le Maroc dans le cadre la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social, a mis en place une politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap qui a été approuvée lors d'une commission ministérielle présidée par le chef de gouvernement tenu le 24 novembre 2015.

L'élaboration de cette politique publique s'est inscrite dans le cadre d'un processus de concertation autour d'ateliers thématiques de débat d'échange réunissant plusieurs acteurs institutionnels et non institutionnels dont plus d'une vingtaine de départements gouvernementaux, plusieurs institutions publiques ainsi que les principales associations œuvrant dans le domaine du handicap. Cette approche de concertation a permis d'apporter des éléments pertinents pour l'élaboration de la politique intégrée en mettant en exergue les orientations stratégiques nécessaires afin de traiter la question des droits des personnes en situation de handicap dans toutes ses dimensions, tout en tenant compte des caractéristiques et problématiques spécifiques au Maroc.

La politique publique intégrée, s'intéressant à tous les aspects de la vie quotidienne de la personne en situation de handicap, a ainsi défini des leviers stratégiques sectoriels, transversaux, de convergence, de gestion et de gouvernance ainsi que certains axes de travail nécessitant des interventions prioritaires.

Les leviers transversaux traitent de plusieurs domaines pour lesquels l'intervention est partagée entre plusieurs secteurs gouvernementaux et qui touchent notamment :

- l'harmonisation du cadre juridique et règlementaire par rapport à la loi cadre 97.13 et aux engagements du Maroc dans le cadre de la Convention internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées ;
- l'intégration de la dimension handicap dans les différents plans d'actions sectoriels, aux niveaux central et territorial ;
- la normalisation et la régulation des prestations des structures spécialisées et l'instauration d'un système d'évaluation pour l'octroi de la carte de handicap.

Cette politique publique intégrée propose l'intégration de la dimension du handicap dans les budgets sectoriels et le développement de l'indicateur «handicap» au niveau des ressources allouées et un système d'information national sur le handicap. La formation à la question du handicap constitue également un levier transversal

nécessitant l'implication de plusieurs acteurs afin de garantir des services publics adaptés et de qualité. Par ailleurs, il s'agit également de mettre en place des plans de communication pour une prise de conscience des droits des personnes et une lutte contre les stéréotypes et les stigmatisations liés à cette problématique.

S'agissant des leviers stratégiques sectoriels, ceux-ci s'intéressent essentiellement à l'application d'un ensemble de droits sociaux, économiques, culturels et politiques et ciblent des domaines plus spécifiques dont notamment la santé, l'éducation l'enseignement, la formation et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap. Des mesures sont également prévues pour la mise en accessibilité de l'environnement architectural et urbain ainsi que les transports en commun et les nouvelles technologies de l'information et de communication. Enfin, certaines mesures concernent la promotion de la participation des personnes en situation de handicap à la vie citoyenne et politique ainsi qu'aux activités culturelles sportives et de loisirs.

Pour ce qui est des leviers de convergence, de gestion et de gouvernance, ceux-ci visent à mettre en place un mécanisme gouvernemental permettant d'assurer la coordination entre les différents départements gouvernementaux et de garantir la convergence de leurs programmes.

Au regard des ambitions de la politique publique intégrée et l'urgence de la situation, certaines mesures ont été identifiées comme prioritaires. Dans le court terme, sur le plan réglementaire, il s'agit essentiellement d'amender les textes réglementaires régissant les domaines de l'éducation et l'enseignement, de l'emploi, des accessibilités ainsi que des centres spécialisés. Sur le plan opérationnel, les mesures prioritaires concernent la mise en place de mécanismes pour assurer la requalification et la formation des acteurs intervenant dans le domaine du handicap notamment aux niveaux de la formation initiale et continue des professionnels de la santé, la formation des cadres éducatifs et administratifs ainsi que des professionnels en matière d'accessibilité.

Cette politique publique intégrée pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap a été approuvée lors d'une commission ministérielle présidée par le chef de gouvernement tenu le 24 novembre 2015.

1.3 UNE ASSISE JURIDIQUE INEDITE : LA LOI CADRE

Dans le cadre de l'harmonisation de l'arsenal juridique national aux dispositions de la Convention internationale relative aux Droits des personnes handicapées et la déclinaison des orientations de la politique publique intégrée et à l'instar des meilleures pratiques internationales, le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social en partenariat avec d'autres départements ministériels a élaboré un projet de loi cadre 97.13 relative à la protection et à la promotion des Droits des personnes en situation de handicap et leur protection, a été adopté par le Conseil de ministres du 14 octobre 2014 et le parlement le 8 avril 2016 et publiée au bulletin officiel le 19 mai 2016(3). Cette nouvelle assise juridique qui s'aligne aux dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées constitue ainsi une base pour l'harmonisation de l'ensemble du cadre législatif et réglementaire national, afin d'y inscrire et de consacrer la question les droits des personnes en situation de handicap.

Cette loi cadre 97.13 précise les grandes orientations visant à mettre en place des mesures appropriées et des solutions convenables pour permettre aux personnes en situation de handicap leur inclusion socio-économique. Outre une définition «juridique» du handicap, cette loi cadre apporte plusieurs avancées en matière de promotion des droits dans différents domaines tels que, la protection sociale, la couverture sanitaire, l'éducation, l'emploi, les accessibilités ou encore le droit prioritaire dans l'accès à certains services publics.

Dans ce cadre, la notion du handicap telle qu'elle a été définie dans l'article 2 de la loi cadre 97.13 est situationnelle, interactionniste et élargie à toutes les typologies du handicap pour y inclure «toute personne souffrant d'une inaptitude ou limitation de ses capacités physiques, mentales, psychiques ou sensorielles, de façon chronique, que ce soit stable ou évolutive, dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres».

Au niveau de la protection sociale et de la couverture sanitaire, l'assise juridique cadre reconnaît de manière claire aux personnes en situation de handicap le droit à la santé en tant que droit fondamental universel tout en leur permettant de bénéficier de prestations de couverture sociale leur garantissant de jouir d'un haut niveau de santé et d'autonomie. Le projet de loi cadre prévoit également des dispositions pour faciliter leur accès aux services de réadaptation et de réhabilitation. Aussi, il propose un ensemble de dispositions adéquates pour prévenir le handicap.

3. B.O n° 6466, du 12 Chaabane 1437 (19 Mai 2016), p. 750.

Dans le domaine de l'éducation, les dispositions de cette loi cadre permettront de garantir aux personnes en situation de handicap leur droit d'accès à l'éducation, sans discrimination et sur la base de l'égalité des chances. Des mesures sont également prévues en matière d'accompagnement, de soutien et d'orientation des enfants en situation de handicap, et d'aménagement raisonnables.

S'agissant de l'emploi, en raison de son importance considérable pour l'insertion sociale et économique des personnes en situation de handicap, la loi cadre a réaffirmé leur droit de travailler sur la base de l'égalité de traitement. Il prévoit la mise en œuvre d'un système du quota dans le secteur public et d'un cadre conventionnel entre l'Etat et les entreprises afin de soutenir l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans le secteur privé.

En matière d'accessibilités, cette assise juridique cadre met en exergue le rôle des pouvoirs publics pour mettre en place des mesures visant à assurer aux personnes en situation de handicap le droit de se déplacer sans contraintes ni entraves à travers la mise en accessibilité de l'environnement architectural et urbanistique et ainsi que l'accès aux technologies et à l'information.

Par ailleurs, elle met en avant l'engagement de l'État pour mettre en place les dispositifs nécessaires permettant de prioriser les personnes en situation de handicap dans l'accès à certains services dont notamment l'accès aux guichets de l'Administration publique, l'accès aux internats et logements universitaires ainsi qu'aux bourses d'études.

1.4 APPROCHES MÉTHODOLOGIQUES

La démarche participative et concertée a été au cœur de l'élaboration de la politique publique intégrée depuis son lancement le 29 mars 2013.

L'élaboration du plan d'action national a inscrit cette démarche à travers l'implication des différents intervenants concernés, dans un esprit de co-construction et de création de valeur partagée. Cette démarche s'est appuyée sur des outils favorisant la concertation.

A. Capitalisation et benchmark

- L'élaboration du plan d'action national pour la promotion des droits des PSH, durant la période février-juin 2016, a capitalisé sur les expériences et les efforts consentis aussi bien au niveau national (Enquête nationale sur le handicap (2014), projet de loi cadre n°97.13, bilan des réalisations,...) qu'international (bonnes pratiques en matière de handicap).
- La capitalisation et les retours d'expérience ont permis de:
  - Tirer les enseignements clés ;
  - Identifier les axes d'amélioration potentiels ;
  - Sortir avec un ensemble de projets et d'actions pertinentes.

Au niveau international, plusieurs pays ont mis en place des mesures et des dispositifs qui visent à favoriser l'intégration et l'inclusion socio-économique des personnes en situation de handicap.

Ces mesures sont de différentes natures et se rapportent à différents domaines en lien avec les principes fondamentaux émanant de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées tels que:

- La non-discrimination;
- L'accessibilité des lieux publics;
- La protection du respect de la personne;
- L'inclusion sociale;
- L'éducation;
- La santé;
- L'emploi;
- La protection sociale;
- La vie publique;
- Les sports et loisirs.

Ainsi en matière de la non-discrimination, certains Etats ont intégré au niveau pénal, des mesures pénalisant les discriminations fondées sur le handicap. Au niveau des accessibilités des lieux publics, plusieurs lois et règlements ont vu le jour pour imposer des normes de construction permettant l'accès des personnes en situation de handicap aux équipements et services publics.

Pour ce qui est de la protection de la personne, les mesures adoptées concernent la prise en compte de la vulnérabilité du handicap dans les textes relatifs aux droits fondamentaux et l'adoption de lois pénales répressives concernant l'atteinte à ces droits pour les personnes handicapées. S'agissant de l'inclusion sociale, certains Etats ont mis en place des législations imposant des équipements spécifiques dans l'habitat, les commerces, les services publics et les transports.

En matière d'éducation, les principales mesures observées au niveau international concernent l'adoption du principe de droit à l'éducation, la mise en place de dispositifs permettant la scolarisation des personnes en situation de handicap dans les structures éducatives ordinaires et le déploiement de structures éducatives spécifiques, tout en privilégiant les services d'appui et d'accompagnement.

Au niveau de la santé, les principaux dispositifs concernent la prévention du handicap, la prise en charge médicale du handicap notamment à travers des structures dédiées ou encore le financement de la prise en charge médicale du handicap.

En matière d'emploi, plusieurs pays ont mis en place des mesures visant à intégrer des travailleurs en situation de handicap dans la fonction publique, la fixation de quotas de travailleurs en situation de handicap dans les entreprises privés, l'obligation d'accessibilité des entreprises ainsi que la prise en compte du handicap lié à l'activité professionnelle ou aux accidents du travail.

Par ailleurs, la question de la protection sociale pour maintenir un niveau de vie décent fait l'objet d'une attention particulière de la part de certains pays, à laquelle ils répondent à travers la mise en place notamment de systèmes de compensation du handicap ou le versement d'un revenu minimum ainsi que le financement d'équipements spécifiques.

S'agissant de la participation politique, le sport et les loisirs, les mesures mises en place visent essentiellement à garantir la participation des personnes en situation de handicap à la vie publique et aux fonctions électives, l'intégration des personnes en situation de handicap dans les associations sportives ainsi que le développement de fédérations de handisport.

B. Intégrer les données relatives aux spécificités liées aux differentes situations de handicap

L'élaboration d'un plan d'action national qui prend en considération les droits et les attentes spécifiques de la population cible ne peut escamoter des attentes spécifiques liées aux particularités de chaque type de handicap, et les degrés de sévérité liés aux différentes situations qui en résultent.

Dans ce cadre, dix ans après la publication de la première enquête nationale sur le handicap (2004), le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social a réalisé durant l'année 2014 une seconde enquête nationale sur le handicap, afin de disposer de données statistiques actualisées qui permettent de mieux adresser cette problématique, à travers des stratégies et programmes ayant plus d'efficacité et d'efficience répondant aux évolutions profondes économiques, sociales, culturelles et politiques que connait le Maroc depuis la dernière décennie et aussi l'intérêt porté aux catégories les plus vulnérables.

Cette enquête, dont l'échantillon a porté sur 16044 ménages, en adoptant une méthodologie validée par le Comité de Coordination des Etudes Statistiques (COCOES) du Haut-Commissariat au Plan; et en retenant la définition du handicap dans la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées et le protocole du Washington Group on Disability Statistiques (WG) (4), a permis d'évaluer le degré de la jouissance des personnes en situation de handicap au Maroc, des droits aux services à l'éducation, la santé, l'emploi, l'accessibilité et d'autres services. L'enquête nationale a mis également en exergue les principaux obstacles à leur intégration dans la vie sociale et économique ainsi que leurs principales attentes.

Par ailleurs, en vue d'affiner la compréhension dans le domaine du handicap et dans le souci d'apporter un éclairage sur certaines thématiques pointues, des focus groups et entretiens ont été organisés, avec la participation de différents acteurs institutionnels et des ONG spécialisées dans le domaine.

Ainsi, selon cette enquête, le Taux National de Prévalence du Handicap de niveau léger à très sévère au Maroc se situe à 6,8% (5) de la population totale (soit 2.264.672 personnes en situation de handicap). En termes de ménages, un ménage sur quatre (24.5%6), est concerné par le handicap.

4. Organe créé par les Nations Unies et chargé d'améliorer la qualité et la comparabilité internationale de la mesure du handicap dans les recensements et les enquêtes.
5. Le MFSEDS, L'enquête Nationale sur le Handicap, 2014, p.28.
6. Ibid, p.8.

L'enquête nationale sur le handicap de 2014 a révélé aussi que le Taux National de Prévalence du Handicap (TNPH) est de:

- 6,4%, de niveaux léger à modéré, ce qui correspond à 94,12% de la totalité des PSH;
- 2,2% de la population totale, de niveau modéré à très sévère, soit 732.688 personnes;
- 0,6% de niveau très sévère, soit 199.824 personnes.

Il a été constaté que le TNPH est une fonction croissante de l'âge. Il est plus élevé chez les personnes âgées de plus de 60 ans (33,7%). Pour celles âgées entre 15 et 59 ans, il représente 4,8% alors qu'il est de 1,8% chez la population âgée de moins de 15 ans.

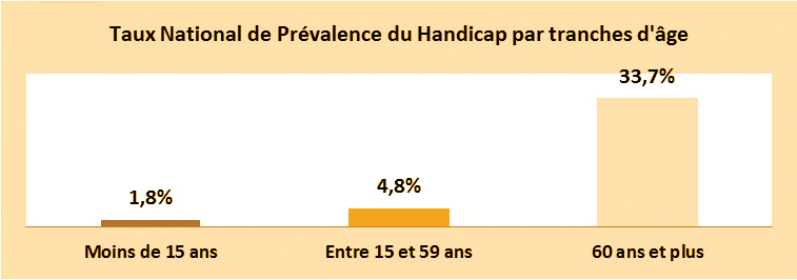

Si l'on exclut les manifestations du handicap de légère sévérité, le taux de prévalence du handicap, modéré à très sévère, se situe à 2,2 % de la population, soit un peu plus de 720.000 personnes.

Le pourcentage de personnes ayant une ou plusieurs déficiences, parmi l'ensemble total des PSH montre que la déficience liée aux problèmes de mobilité est la plus présente chez les PSH puisque la moitié (50,2%) souffre d'une déficience motrice. Avec un taux approchant le quart, la déficience mentale (25,1%) et la déficience visuelle (23,8%) sont considérées également parmi les importantes déficiences rencontrées chez les PSH. Les résultats obtenus sont présentés dans le graphique suivant:

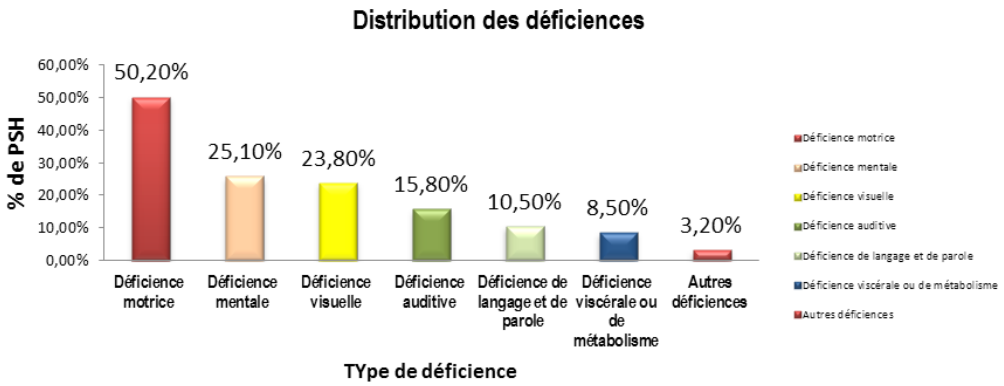

En matière d'éducation, l'enquête a révélé que le taux national de scolarisation des PSH âgées de 6 à 17 ans est de 41,8%7, tandis que le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap de léger à très sévère est à 55,1%8. Malgré, les efforts déployés dans ce domaine, 79%9 des enfants scolarisés entre 5 et 17 ans, ont atteint au plus un niveau primaire au moment de l'enquête. Par ailleurs, le parcours scolaire des enfants en situation de handicap est souvent perturbé pour différentes raisons, dont notamment les problèmes d'inadaptation des programmes et méthodes pédagogiques qui limitent la scolarité de 46,6%10des enfants en situation de handicap.

Au niveau de la santé, il a été constaté que 60,8%[11] des personnes en situation de handicap de modéré à très sévère, ont des difficultés pour accéder aux soins généraux offerts par le système de santé. Différentes explications ont été identifiées pour cette problématique dont notamment le manque de moyens financiers, l'éloignement géographique des services de santé ou leur inaccessibilité physique.

S'agissant de la question de l'emploi, les résultats de l'enquête ont montré que le taux de chômage des personnes en situation de handicap, de modéré à très sévère, se situe à 67,75% [12](soit 174.494 personnes), ce qui est près 6 fois supérieur à celui du taux de chômage national. Par ailleurs, il a été constaté que le handicap limite le maintien dans l'emploi puisque près d'une personne sur deux a perdu son emploi en raison de maladie acquise (38,6%[13]), ou pour des causes accidentelles (17,3%[14]) y compris les accidents de travail.

7. Le MFSEDS, L'enquête Nationale sur le Handicap, 2014, p.63.
8. Ibid, p.39.
9. Ibid, p.63.
10. Ibid, p65.
11. Ibid., p.60
12. Ibid., p.68
13. Ibid., p.50
14. Ibid., p.50

Concernant les aides techniques, l'enquête nationale révèle que 37,5%[15] des PSH de modéré à très sévère ont besoin d'aides techniques adaptées à leurs besoins.

Par rapport aux origines des déficiences, Une personne sur quatre (25,6%[16]) est en situation de handicap suite à un problème de santé lié au vieillissement. Ce pourcentage élevé est lié à la transition démographique que vit notre pays et qui s'illustre par l'augmentation de l'espérance de vie évaluée aujourd'hui à 75 ans. Le vieillissement de la population est marqué par l'augmentation des maladies chroniques et de la dépendance (Maladies cardiovasculaires, diabète, cancer, Insuffisance rénale, Maladie d'Alzheimer, etc.).

Quant aux complications de la grossesse ou de l'accouchement, elles sont à l'origine de 10,7%[17] des déficiences rencontrées chez les PSH. Elles sont probablement la source des handicaps les plus profonds, débutant à un âge précoce (infirmité motrice cérébrale, poly handicap, etc.).

Enfin, en matière d'accessibilité, l'enquête a révélé que 30,5%[18] des personnes en situation de handicap font face à certaines difficultés pour accéder seules à leur logement depuis l'extérieur. L'impraticabilité du cheminement de plain-pied (20,8%[19]) constitue également une des raisons principales de leurs difficultés.

C. Intégration de la dimension genre dans la planification

Les femmes en situation de handicap peuvent faire face à une double discrimination en raison du croisement du genre et du handicap, deux facteurs dont la combinaison accentue la vulnérabilité de ces personnes. Dans ce contexte, certains Etats ont intégré des mesures correctives et préventives dans le but de promouvoir l'égalité des droits des femmes en situation de handicap et de tenir compte de leurs spécificités dans les dispositifs mis en place pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Ces spécificités se manifestent essentiellement dans les domaines du respect de leur dignité, l'éducation, l'autonomie économique et financière, la santé, ou encore les activités de sport et de loisir.

En matière du respect de la dignité des femmes et de la lutte contre la violence à leur égard et particulièrement celles qui sont en situation de handicap, les mesures adoptées au niveau international concernent la protection légale, l'accompagnement juridique, l'accès aux services de soins et la promotion de leurs droits.

15. Ibid., p.61
16. Ibid., p.50
17. Ibid., p.50
18. Ibid., p.58
19. Ibid., p.58

Concernant l'éducation, les principaux dispositifs mis en place visent le soutien à l'éducation et à la formation des filles et des jeunes filles en situation de handicap en réduisant les risques de violence et en renforçant la dimension de sécurité dans les établissements scolaires.

En matière d'autonomisation économique des femmes, les mesures observées comprennent le développement d'une protection sociale spécifique qui a pour objectif de corriger les situations de précarités et de pauvreté que subissent plus lourdement les femmes en situation de handicap notamment celles des plus âgées.

S'agissant de la santé, les femmes et filles handicapées peuvent bénéficier de cours d'éducation sexuelle et de santé génésique. Des accessibilités aux soins spécialisés sont également prévues dont notamment l'accès à la gynécologie et l'obstétrique.

Par ailleurs, au niveau de la participation des femmes en situation de handicap dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs, les mesures prises dans certains pays visent principalement à améliorer leur visibilité et image dans la société et développer leur participation à la vie publique.

1.5 LA DÉMARCHE OPÉRATIONNELLE

L'approche opérationnelle pour l'élaboration du plan d'action pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap peut se schématiser comme suit:

Atelier	Participants	Consistance et objectifs
Atelier avec le comité technique le 27 janvier 2016	Points focaux de différents Départements ministériels	L'objectif de cet atelier est de traduire les leviers de la politique publique intégrée de promotion des droits des personnes en situation de handicap en plans d'actions sectoriels inscrits au niveau des différents programmes gouvernementaux et de tenir compte de la spécificité de leurs besoins dans les champs de l'action publique
Atelier de formation sur les indicateurs	Points focaux de différents Départements ministériels	L'objectif de cet atelier est de former les différents points focaux sur les indicateurs de la Convention internationale afin d'assurer le suivi et l'évaluation de la politique publique pour la promotion des droits des PSH
Atelier avec la société civile le 28 janvier 2016	Représentants des réseaux associatifs	L'objectif de cet atelier est d'impliquer les acteurs de la société civile dans la formulation du plan d'action stratégique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Un mécanisme d'échange électronique a été mis en place durant la période février-avril 2016, et qui a permis de recevoir 19 notes de recommandations relatives aux différents domaines de participation des personnes en situation de handicap.
Ateliers avec différents Départements ministériels (février-juin 2016)	Points focaux Secrétaires généraux Directeurs centraux Chefs de division Chefs de services Différents cadres	L'objectif de ces ateliers est d'arrêter les actions concrètes devant être mises en place par chaque acteur sur un horizon de 5 ans. Au total, 25 ateliers de travail individuels de partage et de concertation, réalisés sur une durée de deux mois auxquels ont participé une centaine de représentants de différents Ministères: Ministère d'Etat chargé des Droits de l'Homme Ministère de l'Intérieur Ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale Ministère de la Justice Ministère des Habous et des affaires Islamiques Ministère de l'Economie et des Finances Ministère de de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville Ministère de de l'Education nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Ministère de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie numérique Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau Ministère de la Santé Ministère du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Economie sociale

Atelier	Participants	Consistance et objectifs
Ateliers avec différents Départements ministériels (février-juin 2016)	Points focaux Secrétaires généraux Directeurs centraux Chefs de division Chefs de services Différents cadres	Ministère de la Jeunesse et des Sports Ministère de la Culture et de la Communication Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle Ministère délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la Réforme de l'Administration et de la Fonction publique Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion Haut Commissariat au Plan

1.6 RÉSULTATS DU PROCESSUS D'ÉLABORATION

Le plan d'action national de promotion des droits des personnes en situation de handicap pour la période 2017-2021 a ainsi été structuré autour de 6 axes regroupant 24 chantiers qui ont été déclinés en 150 projets et 419 actions réparties selon les Départements ministériels concernés comme suit:

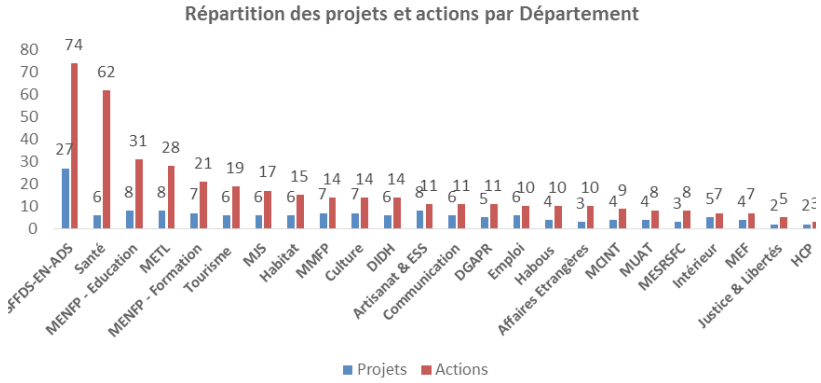

LE PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DES DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans la présente partie, les axes stratégiques et chantiers retenus pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap seront déclinés en projets/ actions opérationnels.

2.1. VISION GLOBALE

Le plan d'action national de promotion des droits des personnes en situation de handicap pour la période 2017-2021 a été structuré autour de 6 axes regroupant 24 chantiers qui ont été déclinés en 150 projets et 419 actions. Une attention particulière a été portée pour intégrer l'approche genre et tenir compte des spécificités de la femme et la fille en situation de handicap, dans les différents chantiers, projets et actions dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action national

Ce rapport synthétique présente les six grands axes du plan d'action national. chacun des axes est décliné en une série chantiers, le quel chantier est décliné en différents projets. Toutefois, le rapport détaillé précise les actions découlant de chaque projet.

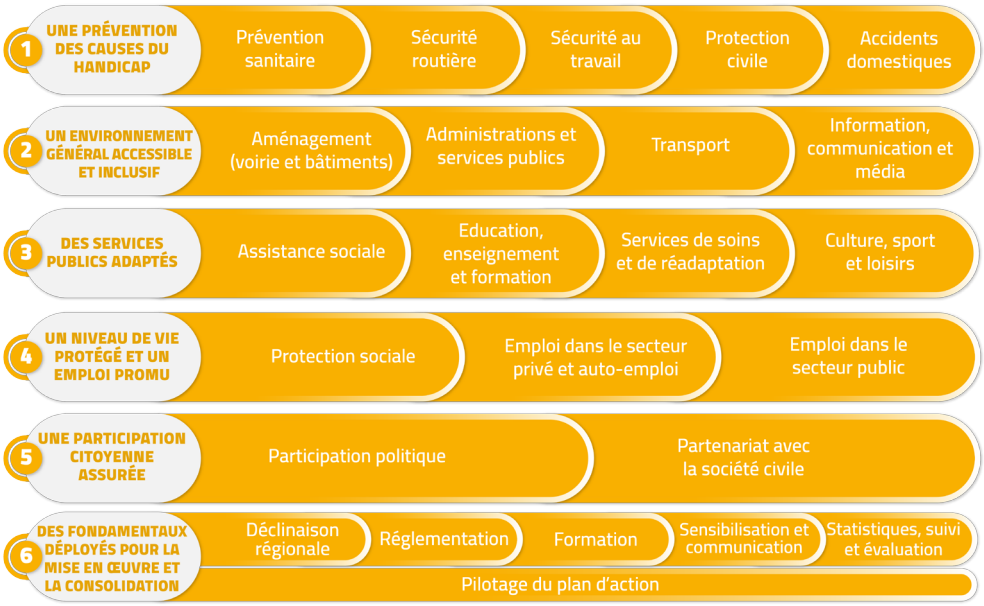

2.2 GRANDS AXES DU PLAN D'ACTION NATIONAL

A partir de l'analyse de la politique publique pour la promotion des droits des PSH, des recommandations, de bonnes pratiques et d'enseignements clés retenus du benchmark et sur la lumière des sujets pré-identifiés pour chaque Département ministériel, une vision globale du plan stratégique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap a été élaborée. Elle est structurée autour de 6 axes stratégiques:

Axe		Consistance et objectifs
A1	Une prévention des causes du handicap	La maitrise des risques du handicap aussi bien congénitaux qu'acquis constitue un enjeu majeur et un défi important pour plusieurs acteurs au Maroc que ce soit dans les domaines de la santé, la sécurité routière, la protection civile, la sécurité au travail ou encore les accidents domestiques. Cet axe vise à réduire le taux de prévalence du handicap et de maitriser son niveau de sévérité.
A2	Un environnement général accessible et inclusif	Il est en effet aujourd'hui important d'assurer l'autonomie et la participation des personnes en situation de handicap dans la société à travers la suppression de toute limitation ou obstacle aussi bien physique que numérique auxquelles elles sont confrontées. L'objectif est de garantir aux personnes en situation de handicap une vie indépendante et autonome et une pleine participation à tous les aspects de la vie citoyenne.
A3	Des services publics adaptés	L'accès aux services publics doit être garanti et adapté à tous les citoyens en situation de handicap, sur la base de l'égalité et sans discrimination. Il s'agit de renforcer et développer des services adaptés aux personnes en situation de handicap dans différents domaines.
A4	Un niveau de vie protégé et un emploi promu	L'inclusion socio-économique des personnes en situation de handicap est un sujet prioritaire qui nécessite une implication des opérateurs privés et une forte mobilisation des associations professionnelles ainsi que le développement de projets d'appui adaptées. L'objectif est de soutenir les personnes en situation de handicap pour mener une vie digne et autonome.
A5	Une participation citoyenne assurée	L'implication des personnes en situation de handicap dans la vie publique est un élément déterminant de leur inclusion sociale. Cet axe vise à améliorer la participation politique des personnes en situation de handicap et de développer le partenariat et la coopération avec la société civile.
A6	Des fondamentaux déployés pour la mise en œuvre et la consolidation	La mise en œuvre du plan d'action national pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap nécessite certaines bases fondamentales, qui sont de différentes natures, et se rapportent à différents domaines. Il s'agit d'assurer le bon déploiement du plan d'action national pour la promotion des droits des PSH de manière efficace aussi bien au niveau national que régional.

2.3 IMPACTS ATTENDUS

Pour mesurer les effets et l'impact du plan d'action national , une batterie d'indicateurs a été construite à deux niveaux séquentiels, un premier niveau consiste à mesurer les réalisations immédiates, à court terme, des projets programmés par différents secteurs gouvernementaux concernés, et un second niveau relatif à mesurer l'impact des grands chantiers planifiés dans le plan d'action national , à moyen et à long terme, sur l'accès et la jouissance par les personnes en situation de handicap des Droits et leur participation effective dans la société.

Les indicateurs d'impact ont été construit en collaboration avec les secteurs gouvernementaux[20] et les réseaux associatifs[21], tout en se référant au cadre normatif de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, aux leviers stratégiques transversaux et thématiques de la politique publique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, et les grands chantiers priorisés et définis dans le plan d'action nationale.

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A1	Prévention sanitaire	Réduire le risque du handicap congénital	Taux de prévalence du handicap par degré de sévérité	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques du Min. Santé
		Réduire la sévérité du handicap		
	Sécurité routière	Réduire le risque du handicap sur la route	Taux de prévalence du handicap causé par les accidents de la route	Enquête Nationale sur le Handicap Travaux et rapports du CNPAC
	Sécurité au travail	Réduire le risque du handicap au travail	Taux de prévalence du handicap dans le milieu professionnel par degré de sévérité	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques du MEIP
		Réduire la sévérité du handicap au travail		
	Protection civile	Réduire la sévérité du handicap à l'avènement des catastrophes naturelles	Taux de prévalence du handicap par degré de sévérité à l'avènement des catastrophes naturelles	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et Publications du Min. Intérieur
	Accidents domestiques	Réduire les risques liés aux accidents domestiques	Taux de prévalence du handicap causé par les accidents domestiques (par degré de sévérité)	Enquête Nationale sur le Handicap Enquêtes et publications du MFSEDS

20. Ateliers de concertation avec les Départements gouvernementaux les 27-28 octobre 2015 et 30-31 mars 2016.
21. Atelier de concertation avec les réseaux associatifs le 28 mars 2016.

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A2	Aménagements urbains (voierie et bâtiments)	Rendre l'espace urbanistique et architectural accessible pour tous	Taux d'accès des PSH aux voiries et de l'espace public	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et Publications du MATUHPV Statistiques et Publication du MATUHPV
			Taux d'accès des PSH au cadre bâti	
			Qualité d'usage de la ville améliorée	
	Administrations et services publics	Rendre l'Administration et les services publics accessibles pour tous	Taux d'accès des PSH aux structures de l'Administration publique	Statistiques et publications du MRAFP
			Taux d'accès des PSH aux services publics	
	Transport	Rendre la chaîne de déplacement accessible pour tous	Taux d'utilisation des PSH des infrastructures de transport	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et Publications de METLE
			Taux d'utilisation du transport routier (bus/ autocars)	
			Taux d'utilisation du transport ferroviaire	
			Taux d'utilisation du transport aérien	
	Information, communication et média	Rendre l'information accessible pour tous	Taux d'accès des PSH à l'information (audiovisuelle, institutionnelle, ...)	Enquête Nationale sur le Handicap Enquêtes de mesure d'audience du CIAUMED Rapports et publications de tous les DM concernés
A3	Assistance sociale	Améliorer l'accompagnement des PSH dans la préparation de leurs projets de vie	Taux de PSH accompagnées par des auxiliaires d'aide	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et rapports du MFSEDS et ses organismes sous tutelle
			Taux d'accès des PSH aux aides techniques	

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A3	Education, enseignement et formation	Assurer aux PSH un apprentissage à tous les niveaux tout au long de la vie	Taux national de scolarisation des PSH, ventilé par âge et niveau d'enseignement	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et rapports du MENFPESRS Statistiques et rapports du MENFPESRS Statistiques et rapports du MFSEDS
			Taux d'abandon scolaire parmi les PSH, ventilé par niveau et type d'enseignement	
			Taux de transition (d'un cycle à un autre)	
			Taux d'achèvement des PSH (primaire/secondaire/ université) et de diplômés	
			Taux d'alphabétisation des PSH	
	Services de soins et de réadaptation	Améliorer l'accès aux services sanitaires	Taux des PSH bénéficiant des services de soins sanitaires	Enquête Nationale sur le Handicap Statistiques et rapports du Min. Santé
			Taux des PSH bénéficiant de la couverture médicale	
			Taux d'accès des PSH aux soins généraux offerts par le système de santé	
			Taux d'accès des PSH aux soins spécifiques offerts par le système de santé	
			Taux de PSH bénéficiant de soins de réadaptation	
			Taux de prévalence du handicap par degré de sévérité	
	Culture, sports et loisirs	Diversifier les formes de participation sociale des PSH	Taux de participation des PSH aux activités touristiques, de loisirs et culturelles	Enquête Nationale sur le Handicap Publications et rapports du Min. Culture et Com Publications et rapports du Min. MJS Publications et rapports du MTTAAES

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A4	Protection sociale	Couvrir les frais et dépenses liés à la perte d'autonomie des PSH	Indice de pauvreté multidimensionnelle	Enquête du HCP Enquête Nationale sur le Handicap Publications et rapports du MFSEDS Publications et rapports du Sec. D'Etat chargé de la FP Publications et rapports du Min. Intérieur Publications et rapports du MATUHPV
			Taux de PSH bénéficiant d'aides financières directes	
			Taux d'affiliation des PSH au système de protection sociale	
			Taux de PSH bénéficiant des programmes de logement social	
	Emploi dans le secteur privé et auto-emploi	Améliorer du niveau de vie des PSH	Taux d'emploi des PSH en âge d'activité dans le secteur privé	Enquête Nationale sur le Handicap Publications et rapports du MEIP
			Taux de PSH ayant des revenus propres	
			Taux de PSH bénéficiant de programme de soutien pour la création de leur entreprise	
		Réduire du taux de chômage auprès des PSH	Taux de chômage des PSH	
		Soutenir l'autonomisation économique de la femme	Taux de féminisation de la population active occupée en situation de handicap	
		Améliorer les conditions de travail des PSH	Taux de PSH bénéficiant de programme de rééducation professionnelle	
			Niveau de stabilité professionnelle des PSH	
	Emploi dans le secteur public	Améliorer de l'insertion professionnelle des PSH dans le secteur public	Taux d'emploi des PSH en âge d'activité dans le secteur public	Enquête Nationale sur le Handicap Publications et rapports du MRAFP
			Taux de chômage des PSH	

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A5	Participation politique	Améliorer de la participation citoyenne et politique des PSH	Taux de participation des PSH aux élections locales et nationales	Enquête Nationale sur le Handicap Publication du Min. Intérieur
			Taux de PSH candidates aux élections locales et nationales	
			Taux des PSH parlementaires ou occupant autres fonctions politiques	
	Partenariat avec la société civile	Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits des PSH	Taux des PSH soutenues par des associations intervenantes dans le domaine du handicap	Statistiques du MFSEDS et ses organismes sous tutelle
A6	Déclinaison régionale	Intégrer de la dimension handicap dans les programmes et plans territoriaux	Dimension handicap intégrée dans les plans territoriaux	Plans territoriaux Rapports et Publications du Min. Intérieur Enquête Nationale sur le Handicap
		Améliorer la situation des personnes handicapées au niveau régional	Taux de prévalence du handicap par région	
	Réglementation	Harmoniser le cadre juridique conformément aux conventions internationales en matière de droit	Cadre juridique harmonisé	Textes juridiques élaborés et publiés Rapports et publications de la MECDH Rapports et publications du MFSEDS
		Garantir les droits des personnes en situation de handicap		
	Formation	Mettre à disposition de ressources humaines qualifiées dans le domaine du handicap	Nbr. Ressources ayant des compétences pointues dans le domaine du handicap	Publications des DM concernées Statistiques des écoles et instituts de formation

Chantier		Impact attendu	Indicateurs objectivement vérifiables	Source de vérification
A6	Sensibilisation et communication	Promouvoir des droits des personnes en situation de handicap	Niveau de connaissance des PSH de leur droit	Enquête Nationale sur le Handicap
			Niveau de respect de la société des droits des PSH	Rapports sur les droits de l'Homme du CNDH Rapports sur les droits de l'Homme du MECDH
	Statistiques	Améliorer la qualité des données sur les PSH au Maroc	Nbr. Rapports et données statistiques publiés sur la question du handicap	Publications des DM
	Pilotage du plan d'action	Fédérer les efforts et piloter de l'opérationnalisation de la politique publique	Système de pilotage mis en place	Publications du MFSEDS

2.4 AXES, CHANTIERS ET PROJETS DU PLAN D'ACTION [22]

AXE 1: UNE PRÉVENTION DES CAUSES DU HANDICAP

1 UNE PRÉVENTION DES CAUSES DU HANDICAP | Prévention sanitaire | Sécurité routière | Sécurité au travail | Protection civile | Accidents domestiques

Chantier: Prévention sanitaire

La qualité du dépistage et la précocité du diagnostic sont déterminantes pour repérer le handicap et en assurer un accompagnement et une prise en charge optimaux. La prévention sanitaire permettra de limiter aussi bien les facteurs de risques congénitaux que les risques liés à des complications de la grossesse ou de l'accouchement, origines de plus 10% des déficiences rencontrées chez les personnes en situation de handicap.

Porté essentiellement par le Département ministériel en charge de la santé, le premier chantier de cet axe vise la mise en œuvre de projets suivants:

- Renforcement des programmes et actions de prévention et de dépistage précoce des pathologies à l'origine du handicap;
- Mise en place/renforcement d'un programme de lutte contre la violence dans le milieu carcéral en y intégrant la question du handicap;
- Mise en place/renforcement d'un programme pour la sensibilisation et l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène dans le milieu carcéral.

22. Afin de faciliter la lecture du plan d'action national pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap, certains projets ont été regroupés au niveau de cette partie du rapport. Il s'agit essentiellement des projets qui concernent l'ensemble des départements ministériels dont la déclinaison en actions opérationnelles est différentiée entre les différents acteurs. Les projets ayant subi ce regroupement concernent essentiellement ceux relatifs à la mise en accessibilité des structures des départements ministériels ainsi que la mise en place de programmes de sensibilisation et des dispositifs de suivi statistique.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C1	Prévention sanitaire	Min. Santé	Renforcement des programmes et actions de prévention et de dépistage précoce des pathologies à l'origine du handicap	Taux des personnes bénéficiaires des programmes de prévention par sexe et par âge					
		DGAPR	Renforcement des mesures de prévention du handicap dans le milieu carcéral (Mise en place/renforcement d'un programme de lutte contre la violence dans le milieu carcéral en y intégrant la question du handicap, Mise en place/renforcement d'un programme pour la sensibilisation et l'amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène dans le milieu carcéral)	% Détenus bénéficiaires du programme de lutte contre la violence					
				% Gestionnaires bénéficiaires des actions de sensibilisation					

Chantier: Sécurité routière

Au Maroc, les accidents de la circulation sont à l'origine de 3,5% de situations de handicap chez les piétons, conducteurs et passagers. Le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC), de par son rôle d'organe public chargé de l'amélioration de la sécurité routière, réalise régulièrement des actions qui ont pour objectif de réduire le nombre d'accidents de la circulation.

Le chantier de la sécurité routière est porté essentiellement par le Ministère de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Création d'un centre pédagogique et pratique de prévention routière;
- Création d'une haute agence de la sécurité routière;
- Organisation d'un congrès sur le handicap et la sécurité routière;
- Elaboration des supports de communication concernant les personnes en situation d'handicap;
- Réalisation d'une étude sur le handicap causé par les accidents de la circulation.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C2	Sécurité routière	METLE	Renforcement du rôle du CNPAC en matière de sensibilisation sur la sécurité routière pour la prévention du handicap (Création d'un centre pédagogique et pratique de prévention routière, Création d'une haute agence de la sécurité routière, Organisation d'un congrès sur le handicap et la sécurité routière, Elaboration des supports de communication concernant les personnes en situation de handicap, Réalisation d'une étude sur le handicap causé par les accidents de la circulation)	% Personnes bénéficiaires des programmes de sensibilisation sur les pratiques de prévention routière					

Chantier: Sécurité au travail

Garantir la sécurité au travail pour la personne en situation de handicap dans le milieu professionnel est d'une importance primordiale. Aujourd'hui, prés d'une personne sur deux (40,7%) est en situation de handicap suite à une maladie acquise ou professionnelle.

Le chantier de la sécurité au travail est porté principalement par le Ministère de l'Emploi et

de l'Insertion Professionnelle et le Ministère de l'Artisanat, l'Economie Sociale et Solidaire. Il vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Inscription du handicap comme priorité dans les programmes d'inspection en 2017;
- Révision de la liste de métiers interdits aux PSH;
- Renforcement des mesures de prévention du handicap dans le secteur de l'artisanat.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C3	Sécurité au travail	MEIP	Renforcement de la sécurité au travail dans le secteur privé (Inscription du handicap comme priorité dans les programmes d'inspection en 2017, Révision de la liste de métiers interdits aux PSH)	Nbr. Inspections organisées en 2017					
				Taux de fréquence des accidents au travail					
		Sec. D'Etat chargé de l'Artisanat	Renforcement des mesures de prévention du handicap dans le secteur de l'artisanat	Nbr. Artisans sensibilisés					

Chantier: Protection civile

Ce chantier met l'accent sur la préparation des personnes en situation de handicap en tant que population vulnérable, aux risques de catastrophes naturelles, conformément aux dispositions de l'article 11 de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées.

Les objectifs du chantier piloté par le ministère de l'intérieur sont la mise en œuvre des projets suivants:

- Intégration de la dimension handicap dans les protocoles de préparation aux catastrophes, d'évacuation, de secours et de relèvement;
- Sensibilisation et plaidoyer auprès des départements ministériels responsables sur l'application de l'article 11 de la CRDPH traitant le sujet des catastrophes naturelles;
- Harmonisation de la loi 10.03 relative aux accessibilités en vue d'avoir des dispositifs d'urgence et de catastrophes naturelles.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C4	Protection civile	Min. Intérieur	Intégration de la dimension handicap dans les protocoles de préparation aux catastrophes, d'évacuation, de secours et de relèvement	Nbr. Protocoles adaptés					
				Types du handicap pris en considération dans les protocoles de préparation aux catastrophes d'évacuation, de secours					
		MECDH	Sensibilisation et plaidoyer auprès des départements ministériels responsables sur l'application de l'article 11 de la CRDPH traitant le sujet des catastrophes naturelles	Nbr. Départements responsables accompagnés					

Chantier: Accidents domestiques

Les accidents domestiques sont considérés comme responsables de 3,4% des cas de handicap au Maroc. Porté par le Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social, le cinquième chantier de cet axe concerne les accidents domestiques et vise à mettre en œuvre le projet suivant:

- Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les dangers et risques des accidents domestiques (Capsules vidéo/spots télévision/ flyers) ;

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projet	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C4	Protection civile	MFSEDS	Mise en place d'une campagne de sensibilisation sur les dangers et risques des accidents domestiques (Capsules vidéo/spots télévision/ flyers)	Nbr. Ménages sensibilisés sur les accidents domestiques					

AXE 2: UN ENVIRONNEMENT GÉNÉRAL ACCESSIBLE ET INCLUSIF

Chantier: Aménagement (voirie et bâtiments)

Les accessibilités physiques permettent d'assurer l'autonomie et la participation des PSH dans la société à travers la suppression de toute limitation ou obstacle confrontés.

Au Maroc, 30,5% des personnes en situation de handicap non confinées au lit éprouvent des difficultés à accéder seules à leur logement depuis l'extérieur principalement pour des raisons de santé ou d'impraticabilité de cheminement de plain-pied.

Ce chantier piloté vise à améliorer l'accès aux lieux physiques pour les personnes en situation de handicap par la mise en œuvre des projets suivants:

- Elaboration et publication des deux projets d'arrêtés définissant les normes techniques d'accessibilité urbanistique et architecturale;
- Amélioration de l'accessibilité architecturale (élaboration d'arrêté, renforcement de la dimension handicap dans les labels relatifs au secteur;
- Intégration de la dimension handicap dans le projet de la politique de la ville;
- Renforcement de la dimension «handicap» et du volet «accessibilités» dans le nouveau cadre réglementaire du système pénitentiaire marocain (2016/2017) ;
- Amélioration de l'accessibilité des PSH au sein des infrastructures de production et de commercialisation
- Appui à la mise en accessibilité des établissements touristiques;
- Incitation à la mise en accessibilité des structures culturelles privées.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C6	Aménagement (voirie et bâtiments)	MATUHPV	Elaboration et publication des deux projets d'arrêtés définissant les normes techniques d'accessibilité urbanistique et architecturale	Projets d'arrêtés définissant les normes techniques d'accessibilité élaborés et publiés					
				% Bâtiments et voiries accessibles conformément aux normes arrêtées					
		MATUHPV	Amélioration de l'accessibilité architecturale (élaboration d'arrêté, renforcement de la dimension handicap dans les labels relatifs au secteur	% Labels intégrant l'accessibilité architecturale					
		MATUHPV	Intégration de la dimension handicap dans le projet de la politique de la ville	% Conventions intégrant la dimension handicap					
		DGAPR	Renforcement de la dimension «handicap» et du volet «accessibilités» dans le nouveau cadre réglementaire du système pénitentiaire marocain (2016/2017)	Texte de loi élaboré et publié					
				% Etablissements pénitentiaires accessibles					
		MTTAAES	Amélioration de l'accessibilité des PSH au sein des infrastructures de production et de commercialisation	% Infrastructures de production et de commercialisation du secteur de l'artisanat accessibles (dotées de rampes)					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C6	Aménagement (voirie et bâtiments)	MTTAAES	Appui à la mise en accessibilité des établissements touristiques	Normes d'accessibilités intégrées au niveau de la réglementation des EHT					
				% Etablissements hôteliers et touristiques en conformité avec les normes d'accessibilité					
		Min. Culture et Com	Incitation à la mise en accessibilité des structures culturelles privées	% Structures privées accessibles subventionnées par le Département ministériel					
		MICIEN	Renforcement et promotion des normes industrielles sur les accessibilités	Nbr. Normes homologués par le Maroc					
				Niveau de couverture du domaine du handicap					

Chantier: Administrations et services publics

L'administration publique marocaine s'inscrit dans une nouvelle approche de modernisation et de simplification de procédures afin de répondre aux attentes des citoyens. C'est dans ce cadre que la dimension handicap devra être renforcée à travers l'amélioration des accessibilités et la simplification des formalités et des procédures administratives.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Mise en accessibilité du département ministériel, ses entités déconcentrées et les organismes/structures sous tutelle;
- Elaboration d'un texte réglementaire institutionnalisant la priorité des PSH dans l'accès aux guichets et services publics;
- Elaboration d'une charte pour l'amélioration de l'accès des PSH dans l'accès aux guichets et services publics.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C7	Administrations et services publics	DM concernés	Mise en accessibilité du département ministériel, ses entités déconcentrées et les organismes/ structures sous tutelle	% Structures des départements ministériels accessibles					
		MRAFP	Elaboration d'un texte réglementaire institutionnalisant la priorité des PSH dans l'accès aux guichets et services publics	Texte réglementaire institutionnalisant la priorité des PSH dans l'accès aux guichets et services publics élaboré et publié					
		MRAFP	Elaboration d'une charte pour l'amélioration de l'accès des PSH dans l'accès aux guichets et services publics	Charte pour l'amélioration de l'accès des PSH dans l'accès aux guichets et services publics élaborée et publiée					

Chantier: Transport

La mise en accessibilité des transports au profit des PSH favorise leur indépendance en réduisant et/ou supprimant les difficultés et obstacles auxquels elles pourraient être confrontées dans leurs déplacements.

Au Maroc, les transports communs sont considérés comme n'offrant pas les accessibilités nécessaires pour 37,7% des personnes en situation de handicap.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Mise en accessibilité des infrastructures de transport (Elaboration du projet d'arrêté définissant les normes techniques d'accès aux infrastructures) ;
- Mise en accessibilité du transport public (Elaboration du projet d'arrêté définissant les normes techniques d'accessibilité pour l'aménagement des bus/autocars du transport public) ;
- Mise en accessibilité du transport aérien de la RAM.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C8	Transport	METLE	Mise en accessibilité des infrastructures de transport (Elaboration du projet d'arrêté définissant les normes techniques d'accès aux infrastructures)	Arrêté élaboré et publié					
				Taux des infrastructures accessibles selon les normes arrêtées					
		METLE	Mise en accessibilité du transport public (Elaboration du projet d'arrêté définissant les normes techniques d'accessibilité pour l'aménagement des bus/autocars du transport public et appui à la mise en accessibilité du transport routier)	Arrêté élaboré et publié					
				Taux des moyens de transport public accessibles selon les normes arrêtées					
		METLE	Mise en accessibilité du transport aérien de la RAM	Taux des infrastructures du transport aérien accessibles selon les normes arrêtées					

Chantier: Information, communication et média

Les accessibilités dans les domaines de l'information, la communication et des médias permettent d'assurer l'autonomie et la participation des PSH dans la société.

Les résultats de l'enquête nationale sur le handicap, ont révélé que 16,7% des handicapés ne regardent pas la télévision essentiellement en raison de leurs problèmes de vue ou d'auditions (46,3%) et seulement 3,4% des handicapées utilisent un ordinateur.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Adaptation du contenu audiovisuel des chaînes publiques et privées aux PSH (via les cahiers de charges) ;
- Ratification du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées;
- Accompagnement à la mise en accessibilité numérique (Elaboration et publication des arrêtés relatifs aux normes d'accessibilité aux TIC, Elaboration de guides/ référentiels,...) ;
- Adaptation des procédures juridiques aux besoins des PSH (interprètes en langue des signes et le braille pour les différents documents fournis) ;
- Amélioration de l'accès à l'information religieuse (Adaptation des supports de la connaissance religieuse aux besoins des PSH: Coran, œuvres religieuses, Adaptation du contenu des programmes de la chaîne coranique Mohammed VI) ;
- Normalisation de la langue des signes.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C9	Information, communication et média	Min. Culture et Com	Adaptation du contenu audiovisuel des chaînes publiques et privées aux PSH (via les cahiers de charges)	Taux des programmes audiovisuels adaptés par chaîne					
		Min. Culture et Com	Ratification du traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées	Instrument de ratification déposé					
				Taux des textes imprimés accessibles					
		MICIEN	Accompagnement à la mise en accessibilité numérique (Elaboration et publication des arrêtés relatifs aux normes d'accessibilité aux TIC, Elaboration de guides/ référentiels,...)	Arrêtés relatifs aux normes d'accessibilités numériques élaborés et publiés					
				Taux des portails et des sites web accessibles aux PSH selon les normes d'accessibilité numériques arrêtés					
		Min. Justice	Adaptation des procédures juridiques aux besoins des PSH (interprètes en langue des signes et le braille pour les différents documents fournis)	Nbr. PSH bénéficiaires d'assistance et accompagnement dans le système judiciaire					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C9	Information, communication et média	Min. Habous	Amélioration de l'accès à l'information religieuse (Adaptation des supports de la connaissance religieuse aux besoins des PSH: Coran, œuvres religieuses, Adaptation du contenu des programmes de la chaîne coranique Mohammed VI)	Taux de supports de l'information religieuse adaptés					
		MFSEDS	Normalisation de la langue des signes	Langue des signes normalisée					

AXE 3: DES SERVICES PUBLICS ADAPTÉS

3 DES SERVICES PUBLICS ADAPTÉS | Assistance sociale | Education, enseignement et formation | Services de soins et de réadaptation | Culture, sport et loisirs

Chantier: Assistance sociale

Le handicap est un facteur aggravant de la vulnérabilité des personnes en général et des populations en situation de précarité en particulier. Il s'agit aujourd'hui d'améliorer l'accompagnement de ces personnes dans la préparation de leurs projets de vie en leur apportant le soutien nécessaire et l'aide adéquate.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Mise à niveau des Espaces Multifonctionnels des Femmes (EMF) pour les femmes en situation de handicap et/ou femme prenant en charge un enfant en situation de handicap
- Renforcement des structures d'accueil et de prise en charge dans le domaine de la protection des Enfants en situation de handicap;
- Insertion de la dimension handicap dans les services d'aides aux familles;
- Amélioration de la qualité de prise en charge et protection des personnes âgées en situation de handicap;
- Appui en matière d'ingénierie sociale à la mise en œuvre de la politique publique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap;
- Amélioration des services d'assistance sociale des personnes en situation de handicap.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C10	Assistance sociale	MFSEDS-MF	Mise à niveau des Espaces Multifonctionnels des Femmes (EMF) pour les femmes en situation de handicap et/ou femme prenant en charge un enfant en situation de handicap	Taux d'accessibilité des Espaces Multifonctionnels des Femmes					
		MFSEDS-DEFPA	Renforcement des structures d'accueil et de prise en charge dans le domaine de la protection des Enfants en situation de handicap	Taux des professionnels travaillant avec les enfants en situation de handicap sensibilisés					
				Taux d'accessibilité des structures d'accueil et de prise en charge dans le domaine de la protection des Enfants en situation de handicap					
		MFSEDS-DEFPA	Insertion de la dimension handicap dans les services d'aides aux familles	Taux d'accessibilité des services d'aides aux familles					
C10	Assistance sociale	MFSEDS-DEFPA	Amélioration de la qualité de prise en charge et protection des personnes âgées en situation de handicap	Taux d'accessibilité des services d'aides aux personnes âgées en situation de handicap					
		MFSEDS-DDS	Appui en matière d'ingénierie sociale à la mise en œuvre de la politique publique pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap	Programme d'ingénierie sociale mis en place					
C10	Assistance sociale	MFSEDS-EN	Amélioration des services d'assistance sociale des personnes en situation de handicap	Nbr. Bénéficiaires des appareils spécifiques et aides techniques					
				Nbr. Bénéficiaires du programme d'aide alimentaire					
				Nbr. Associations soutenues					
				Nbr. Structures d'accueil, d'orientation et d'assistance des PSH mises en place					

Chantier: Education, enseignement et formation

La scolarisation des PSH est une problématique complexe qui repose au Maroc autour de trois dispositifs: les classes au niveau des établissements spécialisés, les classes intégrées et les classes ordinaires. Ces trois dispositifs sont aujourd'hui «déconnectés» et se caractérisent par une faible intégration liée à une absence de «passerelles» d'un système à l'autre en fonction de leurs profils.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Organisation et gouvernance du fonctionnement du dispositif d'accès à l'éducation;
- Redéfinition des circuits d'accès à l'éducation et leur mode de fonctionnement;
- Adaptation des curricula dans l'éducation nationale;
- Intégration de la dimension handicap dans les programmes de lutte contre l'analphabétisme des PSH et les programmes d'éducation informelle;
- Institutionnalisation des mesures d'appui social aux étudiants en situation de handicap;
- Promotion et développement de l'offre de formation par apprentissage au profit des PSH;
- Mise en œuvre des programmes de la formation professionnelle au profit des PSH;
- Mise en place de dispositifs d'orientation et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans la formation professionnelle;
- Mise en œuvre des opérations de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au profit des salariés en situation d'handicap et des acteurs de la société civile opérant dans le domaine du handicap;
- Mise en place d'un projet visant le «renforcement des droits des PSH dans le système éducatif national»;
- Mise en place d'un dispositif de formation aux métiers de l'artisanat au profit des PSH;
- Développement de partenariat institutionnel dans le domaine de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C11	Education, enseignement et formation	MENFPESRS	Organisation et gouvernance du fonctionnement du dispositif d'accès à l'éducation	Nbr. Dossiers traités au niveau des commissions régionales					
				Nbr. Etablissements spécialisés accompagnés et contrôlés					
				Nbr. Etablissements privés intégrant la dimension du handicap					
		MENFPESRS	Redéfinition des circuits d'accès à l'éducation et leur mode de fonctionnement	Taux d'enfants en situation de handicap scolarisés dans des structures d'enseignement primaire et secondaire					
				Taux de transition d'un dispositif à un autre (passerelles)					
		MENFPESRS	Adaptation des curricula dans l'éducation nationale	Taux de réussite des élèves en situation de handicap					
				Taux d'abandon scolaire parmi les élèves en situation de handicap					
				Taux d'élèves en situation de handicap inscrits dans le système «MASSAR»					
				Taux de scolarisation des détenu(e)s en situation de handicap					
				Nbr. Bénéficiaires en situation de handicap de ressources numériques					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C11	Education, enseignement et formation	MENFPESRS	Intégration de la dimension handicap dans les programmes de lutte contre l'analphabétisme des PSH et les programmes d'éducation informelle	Taux d'alphabétisation auprès des PSH					
				Nbr. PSH bénéficiaires des programmes d'éducation informelle					
		MENFPESRS	Institutionnalisation des mesures d'appui social aux étudiants en situation de handicap	Taux des étudiants en situation de handicap bénéficiaires des mesures d'appui social					
				Montant des bourses d'études octroyées aux PSH					
		Sec. D'Etat chargé de la FP	Promotion et développement de l'offre de formation par apprentissage au profit des PSH	Taux d'admission des PSH dans la formation par apprentissage					
		Sec. D'Etat chargé de la FP	Mise en œuvre des programmes de la formation professionnelle au profit des PSH	Taux d'insertion des PSH dans la formation professionnelle (par type de formation)					
				Taux de réussite des PSH dans la formation professionnelle					
		Sec. D'Etat chargé de la FP	Mise en place de dispositifs d'orientation et d'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans la formation professionnelle	Nbr. PSH inscrits dans un cursus de formation professionnelle					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C11	Education, enseignement et formation	Sec. D'Etat chargé de la FP	Mise en œuvre des opérations de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au profit des salariés en situation d'handicap	Nbr. Candidats PSH inscrits dans le système de VAEP					
				Nbr. PSH ayant validés leurs expériences professionnelles					
		MECDH	Mise en place d'un projet visant le «renforcement des droits des PSH dans le système éducatif national»	Taux de scolarité parmi les PSH					
				Taux d'abandon scolaire parmi les PSH					
		MEIP	Mise en place d'un dispositif de formation aux métiers de l'artisanat au profit des PSH	Nbr. Modules de formation aux métiers de l'artisanat adaptés					
				Taux d'insertion des PSH dans les métiers de l'artisanat					
		MFSEDS	Développement de partenariat institutionnel dans le domaine de la formation professionnelle des personnes en situation de handicap	Nbr. Personnes en situation de handicap formées					
		MFSEDS-EN	Appui à la scolarisation des enfants en situation de handicap	Taux de scolarisation des enfants en situation de handicap					

Chantier: Services de soins et de réadaptation

Ce chantier traite la question de la santé et de la prise en charge sanitaire des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, au Maroc, l'accès à ce droit fondamental est entravé par plusieurs obstacles. En effet, plus de 62,9% des personnes en situation de handicap ne peuvent accéder aux soins généraux offerts par le système de santé pour des raisons financières et 18,3% d'entres elles pour une insuffisance de moyens des services locaux.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Amélioration de la qualité de prise en charge des personnes en situation du Handicap;
- Renforcement du cadre réglementaire et partenarial.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C12	Services de soins et de réadaptation	Min. Santé	Amélioration de la qualité de prise en charge des personnes en situation du Handicap	Nbr. Personnes prises en charge par année					
				Taux d'évolution des personnes prises en charge entre année N et année N-1					
				Nbr. Structures de réadaptation construites et fonctionnelles par année					
				Nbr. Personnes ayant une assurance maladie.					
		Min. Santé	Renforcement du cadre réglementaire et partenarial	Nbr. Textes réglementaires élaborés et entrés en vigueur					
				Nbr. Partenariats signés et opérationnels					

Chantier: Culture, sport et loisirs

La participation aux activités sportives et de loisirs permet aux PSH de développer des compétences relationnelles contribuant ainsi à la diffusion d'une image positive à leur égard. Aujourd'hui 94,5% des personnes en situation de handicap au Maroc ne participent pas aux activités associatives, de loisirs ou culturelles.

A la lumière de ce constat, les projets programmés avec la contribution du Ministère de la Culture, le Ministère du Tourisme, du Transport aérien, de l'Artisanat et de l'Economie sociale et le Ministère de la Jeunesse et des Sports, visent la mise en œuvre des projets suivants:

- Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique aux PSH;
- Adaptation du produit culturel aux besoins des PSH;
- Amélioration de l'accès à la formation culturelle;
- Amélioration de l'accès à la formation culturelle à L'INBA(en cours de validation);
- Adaptation de l'offre de sport et d'activités de jeunesse aux PSH;
- Incitation à la participation aux activités sportives et de loisirs.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C13	Culture, sport et loisirs	MTTAAES	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique aux PSH	Taux des PSH pratiquant des activités touristiques					
				Nbr. Etablissements proposant des tarifications spécifiques pour PSH					
		Min. Culture et Com	Adaptation du produit culturel aux besoins des PSH	Nbr. Produits culturels adaptés					
		Min. Culture et Com	Amélioration de l'accès à la formation culturelle	Nbr. Formations culturelles adaptées					
				Nbr. PSH recevant une formation culturelle					
		Min. Culture et Com	Amélioration de l'accès à la formation culturelle à L'INBA(en cours de validation)	Nbr. PSH recevant une formation culturelle à l'INBA					
		MJS	Adaptation de l'offre de sport et d'activités de jeunesse aux PSH	Nbr. Activités sportives et de loisirs adaptées aux PSH organisées par le Ministère ou les associations					
				Taux des colonies de vacances accessibles aux PSH					
		MJS	Incitation à la participation aux activités sportives et de loisirs	Nbr. Structures sportives et de loisirs proposant des tarifications spécifiques					

AXE 4: UN NIVEAU DE VIE PROTÉGÉ ET UN EMPLOI PROMU

4 UN NIVEAU DE VIE PROTÉGÉ ET UN EMPLOI PROMU | Protection sociale | Emploi dans le secteur privé et auto-emploi | Emploi dans le secteur public

Chantier: Protection sociale

Ce chantier est relatif à la question de la protection sociale avec comme objectif de favoriser la couverture des frais et dépenses liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Piloté par le Ministère de l'Emploi et de l'Insertion Professionnelle à travers notamment les organismes de prévoyance sociale (CNSS, CNOPS,...), le régime de protection sociale devra être amélioré en termes de niveau de couverture et d'indemnités versées.

Aujourd'hui, deux personnes en situation de handicap sur trois ne bénéficient d'aucune protection sociale (65,9%).

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Mise en place d'un programme d'aide directe aux personnes en situation de handicap;
- Amélioration de l'accès aux programmes de logements sociaux pour les PSH;
- Amélioration de l'accès des PSH au RAMED;
- Amélioration de la protection sociale des artisans en situation de handicap dans le secteur de l'artisanat.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C14	Protection sociale	MEF	Mise en place d'un programme d'aide directe aux personnes en situation de handicap	Nbr. Personnes en situation de handicap ayant bénéficiées de l'aide directe					
				Montant des aides accordées					
		MATUHPV	Amélioration de l'accès aux programmes de logements sociaux pour les PSH	Taux d'accès des PSH ou familles ayant un enfant en situation de handicap à charge aux programmes de logements sociaux					
		Min. Intérieur	Amélioration de l'accès des PSH au RAMED	Nbr. PSH bénéficiaires du RAMED					
		Sec. D'Etat chargé de l'Artisanat	Amélioration de la protection sociale des artisans en situation de handicap dans le secteur de l'artisanat	Nbr. Artisans en situation de handicap adhérant aux régimes de l'assurance maladie obligatoire et de retraite					

Chantier: Emploi dans le secteur privé et auto-emploi

Malgré les différents efforts consentis pour l'insertion de cette population, le taux de chômage des personnes en situation de handicap (de léger à très sévère) au Maroc reste important et s'élève

à 47,65% (soit 290.000 personnes). De plus, près de 97% des personnes en situation de handicap n'ont pas de revenus propres.

Aujourd'hui, il s'agit de développer des programmes d'appui à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap en étudiant l'opportunité et la faisabilité de mise en place de mesures financières et/ou fiscales incitatives dans le domaine de l'insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'auto-emploi constitue un axe important de la politique gouvernementale en matière de lutte contre le chômage et l'inclusion socio-économique. Il semble être une des solutions appropriées pour les personnes en situation de handicap puisque 64,9% d'entres elles qui sont occupées, sont des travailleurs indépendants.

En revanche, les dispositifs actuels mis en œuvre semblent peu adaptés.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Développement des prestations au profit des personnes en situation de handicap pour promouvoir l'emploi dans le secteur privé (adaptation des programmes d'insertion et Mise en place d'une convention cadre entre l'Etat et le secteur privé pour promouvoir l'emploi des PSH dans le secteur privé);
- Etude d'opportunité de mise en place de mesures incitatives dans le domaine de l'insertion professionnelle des PSH (financement des aménagement des entreprises, appui aux entreprises pour adaptation des postes de travail,...);
- Adaptation des dispositifs d'accueil, d'orientation et d'encouragement à l'auto-emploi;
- Amélioration de l'employabilité des PSH dans le domaine de l'artisanat et l'ESS;
- Etude d'opportunité de mise en place de mesures financières et/ou fiscales dans le domaine de l'insertion professionnelle;
- Appui à l'autonomisation économique des femmes en situation de handicap;
- Développement de partenariat institutionnel dans le domaine d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap;
- Appui à l'insertion professionnelle et promotion des activités génératrices de revenus.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C15	Emploi dans le secteur privé et auto emploi	MEIP	Développement des prestations au profit des personnes en situation de handicap pour promouvoir l'emploi dans le secteur privé (adaptation des programmes d'insertion et Mise en place d'une convention cadre entre l'Etat et le secteur privé pour promouvoir l'emploi des PSH dans le secteur privé)	Taux d'insertion professionnelle des PSH dans le secteur privé					
		MEIP	Etude d'opportunité de mise en place de mesures incitatives dans le domaine de l'insertion professionnelle des PSH (financement des aménagement des entreprises, appui aux entreprises pour adaptation des postes de travail,...)	Taux d'insertion professionnelle des PSH dans le secteur privé					
				Montant des aides accordées aux entreprises pour la mise en accessibilité					
				Nbr. Travailleurs en situation de handicap formés					
		MEIP	Adaptation des dispositifs d'accueil, d'orientation et d'encouragement à l'auto-emploi	Nbr. TPE et AGR créés par des PSH					
		Sec. D'Etat chargé de l'Artisanat	Amélioration de l'employabilité des PSH dans le domaine de l'artisanat et l'ESS	Taux d'insertion des PSH dans les métiers de l'artisanat					
		MEF	Etude préalable pour la mise en place de mesures incitatives et coercitives dans le domaine de l'insertion professionnelle des PSH dans le secteur privé	Taux d'insertion professionnelle des PSH dans le secteur privé					
				Etude réalisée et validée					
				Nbr. travailleurs en situation de handicap formés					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C15	Emploi dans le secteur privé et auto emploi	MFSEDS	Appui à l'autonomisation économique des femmes en situation de handicap	Nbr. Projets de femmes en situation de handicap soutenus					
				Prix d'excellence «Tamayuz» édité pour la femme en situation de handicap					
		MFSEDS	Développement de partenariat institutionnel dans le domaine d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap	Nbr. Plateformes de création d'entreprises accessibles créés					
				Nbr. Projets lancés par des PSH soutenus					
		MFSEDS-EN	Appui à l'insertion professionnelle et promotion des activités génératrices de revenus	Nbr. AGR créées par des PSH					

Chantier: Emploi dans le secteur public

Malgré les différents efforts déployés par les opérateurs publics pour l'insertion des personnes en situation de handicap (notamment la mise en place du quota d'emploi fixé à 7%), seuls les 9,4% des travailleurs en situation de handicap occupent une fonction dans ce secteur.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Elaboration et publication d'un décret fixant le quota de l'emploi des PSH dans la fonction publique à un niveau de 7% et encourageant
- l'emploi des femmes en situation de handicap dans l'Administration publiques;
- Elaboration et publication d'un texte réglementaire fixant les conditions et les modalités des concours d'accès à la fonction publique pour les PSH;
- Amélioration des conditions d'exercice des PSH dans la fonction publique;
- Renforcement des capacités des fonctionnaires en situation de handicap.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C16	Emploi dans le secteur public	MRAFP	Amélioration des conditions d'exercice des PSH dans la fonction publique	Nbr. Fonctionnaires en situation de handicap (ou ayant en charge une PSH) bénéficiant d'aménagements horaires					
				Nbr. fonctionnaires en situation de handicap (ou ayant en charge une PSH) redéployés					
		MRAFP	Renforcement des capacités des fonctionnaires en situation de handicap	Nbr. fonctionnaires en situation de handicap ayant bénéficiés d'une formation continue					

AXE 5: UNE PARTICIPATION CITOYENNE ASSURÉE

5 UNE PARTICIPATION CITOYENNE ASSURÉE | Participation politique | Partenariat avec la société civile

Chantier: Participation politique

L'implication des personnes en situation de handicap dans la vie de la Cité est un élément déterminant de leur inclusion sociale. Ainsi, ce chantier vise principalement à améliorer la participation politique des personnes en situation de handicap.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Révision de la réglementation pour rendre obligatoire l'adaptation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires aux besoins des PSH;
- Révision du code électoral pour prendre en considération la dimension handicap (accessibilité des bureaux de vote, adaptation des bulletins de vote,....

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C17	Participation politique	Min. Intérieur	Promotion de la participation politique des PSH (Révision de la réglementation pour rendre obligatoire l'adaptation des moyens audiovisuels publics lors des campagnes électorales et référendaires aux besoins des PSH, Révision du code électoral pour prendre en considération la dimension handicap (accessibilité des bureaux de vote, adaptation des bulletins de vote, ...)	Taux de participation des PSH dans la scène politique					

Chantier: Partenariat avec la société civile

Les organisations de la société civile -associations et ONG- sont des acteurs majeurs et vecteurs de la citoyenneté. En effet, ils jouent un rôle important dans l'encadrement des personnes en situation de handicap, la promotion de leurs droits dans la société et leur accompagnement dans le plaidoyer en faveur de leur cause.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Partenariat et renforcement des capacités de la société civile œuvrant dans le domaine du handicap;
- Renforcement du réseau d'associations spécialisées dans le handicap qui vont relayer l'action de Ministère sur le terrain;
- Appui aux projets et initiatives des associations.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C18	Partenariat avec la société civile	MECDH	Partenariat et renforcement des capacités de la société civile œuvrant dans le domaine du handicap	Nbr. Associations soutenues dans le domaine du handicap					
				Nbr. Partenariats entre les acteurs de la société civile dans le domaine du handicap					
				Nbr. ONG pour les PSH appuyées pour participer à des échéances internationales					
		MFSEDS	Renforcement du réseau d'associations spécialisées dans le handicap qui vont relayer l'action de Ministère sur le terrain	Nbr. Associations participant à la mise en œuvre du Plan Gouvernemental du handicap					
		MFSEDS-ADS	Appui aux projets et initiatives des associations	Nbr. Associations bénéficiaires des sessions de formation et d'accompagnement					

AXE 6: DES FONDAMENTAUX DÉPLOYÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE ET LA CONSOLIDATION

Chantier: Déclinaison régionale

La mise en œuvre de la régionalisation avancée constitue à ce titre une opportunité pour une réforme profonde des structures de l'Etat à travers une évolution progressive sur la voie de la décentralisation et la déconcentration, la modernisation sociale et la consécration du développement durable et intégré aux niveaux économique, social, culturel et environnemental.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Réalisation d'un état des lieux des régions pilotes;
- Formation des élus et des gestionnaires sur l'approche inclusive de la dimension de handicap dans les plans d'action communaux ;
- Production de plans communaux inclusifs.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C19	Déclinaison régionale	MFSEDS	Accompagnement à l'élaboration des plans de développement au niveau territorial (Réalisation d'un état des lieux des régions pilotes, Formation des élus et des gestionnaires sur l'approche inclusive de la dimension de handicap dans les plans d'action communaux, Production de plans communaux inclusifs)	Etat des lieux des régions pilotes réalisé					
				Nbr. Elus et gestionnaires formés sur la question du handicap					
				Production de schémas types des 3 régions pilotes					

Chantier: Réglementation

L'harmonisation de l'arsenal juridique et réglementaire. Il vise à ouvrir la voie pour une révision holistique afin de mettre en adéquation des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les dispositions de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et de la Constitution de 2011.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Harmonisation des textes juridiques nationaux relatifs au handicap avec la CRDPH et la loi cadre 97.13.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C20	Réglementation	MFSEDS	Harmonisation des textes juridiques nationaux relatifs au handicap avec la CRDPH	Textes d'application de la loi cadre 13.97 élaborés et promulgués					
				Textes législatifs et réglementaires amendés en harmonie avec les dispositions de la convention internationale et la loi cadre 97.13					

Chantier: Formation

Ce chantier est relatif au renforcement des capacités des acteurs. En effet, les différents cadres et agents publics doivent disposer d'une bonne connaissance de la question du handicap ainsi que les droits de ces citoyens à la différence.

Avec la contribution du Ministère de l'Enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et la Formation des Cadres ainsi que les établissements de formation sous-tutelle d'un certain nombre de départements ministériels.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Renforcement des capacités des professionnels intervenant dans le secteur de l'éducation nationale;
- Mise en œuvre des opérations de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au profit des salariés en situation d'handicap et des acteurs de la société civile opérant dans le domaine du handicap;
- Intégration de la dimension handicap dans la formation des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme;
- Renforcement de la formation de base et de la formation continue des professionnels de santé;
- Elaboration d'un module de formation initiale sur les différentes techniques d'adaptation des contenus audiovisuels;
- Elaboration d'un module pour les gestionnaires culturels relevant du ministère de la Culture sur la programmation des activités culturelles spécifiques aux PSH;
- Intégration de la dimension handicap dans les cursus de formation des professionnels de la jeunesse et des sports;
- Renforcement des capacités des professionnels et des stagiaires intervenant dans le secteur du tourisme pour une meilleure appréhension du Handicap;
- Renforcement des capacités des associations gestionnaires des Centres sociaux pour personnes en situation de handicap;
- Renforcement des capacités et la qualification des associations (IRTIKAE).

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C21	Formation	MENFPESRS	Renforcement des capacités des professionnels intervenant dans le secteur de l'éducation nationale	Nbr. Enseignants formés sur le handicap					
				Nbr Auxiliaires de vie scolaire placés dans les écoles et centres de formation					
				Nbr. Elèves et étudiants en situation de handicap accompagnés par les auxiliaires de vie scolaires					
		Sec. D'Etat chargé de la FP	Mise en œuvre des opérations de validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAEP) au profit des acteurs de la société civile opérant dans le domaine du handicap	Nbr. Candidats des acteurs de la société civile opérant dans le domaine du handicap inscrits					
				Nbr. Acteurs de la société civile opérant dans le domaine du handicap ayant validés leurs expériences professionnelles					
		MATUHPV	Intégration de la dimension handicap dans la formation des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme	Nbr. Professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme formés sur la question du handicap					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C21	Formation	Min. Santé	Renforcement de la formation de base et de la formation continue des professionnels de santé	Nbr. Session de formation continue et de bénéficiaires par catégorie (médecins, infirmiers, auxiliaires médicaux, ...)					
		Min. Culture et Com.	Elaboration d'un module de formation initiale sur les différentes techniques d'adaptation des contenus audiovisuels	Nbr. personnes formées sur les techniques d'adaptation Nbr. modules introduits sur les techniques d'adaptation					
		Min. Culture et Com.	Elaboration d'un module pour les gestionnaires culturels relevant du ministère de la Culture sur la programmation des activités culturelles spécifiques aux PSH	Nbr. gestionnaires culturels formés					
		MJS	Intégration de la dimension handicap dans les cursus de formation des professionnels de la jeunesse et des sports	Nbr. Modules introduits au niveau des filières de formation de l'Institut Royal de la Formation des Cadres					
		MTTAAES	Renforcement des capacités des professionnels et des stagiaires intervenant dans le secteur du tourisme pour une meilleure appréhension du Handicap	Nbr. Professionnels de tourisme formés sur la question du handicap					

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C21	Formation	MFSEDS	Renforcement des capacités des associations gestionnaires des Centres sociaux pour personnes en situation de handicap	Nbr. Gestionnaires/ Travailleurs sociaux Formés					
				Nbr. Projets de recherche sur le handicap					
		MFSEDS-ADS	Renforcement des capacités et la qualification des associations (IRTIKAE)	Nbr. Associations bénéficiaires d'appui					
				Nbr. Associations bénéficiaires de sessions de formation					

Chantier: Sensibilisation et communication

Les personnes en situation de handicap sont généralement victimes de stigmatisation et de discrimination pouvant se traduire par une forme d'exclusion. Ainsi le changement de préjugés est un élément majeur pour promouvoir leurs droits et encourager leur inclusion dans la société. En effet, l'article 8 de la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées interpelle les Etats signataires pour prendre des mesures afin de combattre les stéréotypes liés au handicap et promouvoir les droits des PSH.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Sensibilisation sur la question du handicap et promotion du droit d'accès des PSH;
- Mobilisation sociale et lutte contre la stigmatisation et élimination des obstacles aux services de l'information;
- Mise en place d'un programme de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap;
- Amélioration de l'image de la Femme en situation de handicap dans les médias;
- Sensibilisation sur les normes sociales protectrices des enfants en situation de handicap;
- Renforcement des capacités des associations gestionnaires des Centres sociaux pour personnes en situation de handicap;
- Renforcement des capacités et la qualification des associations (IRTIKAE).

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C22	Sensibilisation et communication	DM concernés	Sensibilisation sur la question du handicap et promotion du droit d'accès des PSH	Nbr. Personnes concernées directement ou indirectement par les actions de sensibilisation					
		Min. Santé	Mobilisation sociale et lutte contre la stigmatisation et élimination des obstacles aux services de l'information	Nbr. Personnes concernées directement ou indirectement par les actions de sensibilisation					
		MFSEDS	Mise en place d'un programme de sensibilisation pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes en situation de handicap	Nbr. Personnes concernées directement ou indirectement par les actions de sensibilisation					
				Nbr. Personnes en situation de handicap sensibilisées sur leurs droits					
		MFSEDS	Amélioration de l'image de la Femme en situation de handicap dans les médias	Nbr. Professionnels de médias bénéficiant de sessions de formation					
				Nbr. Rapports de l'Observatoire National pour l'Amélioration de l'Image de la Femme dans les Médias traitant de la question du handicap					
		MFSEDS	Sensibilisation sur les normes sociales protectrices des enfants en situation de handicap	Nbr. Personnes touchées directement ou indirectement par les actions de sensibilisation					

Chantier: Statistiques, suivi et évaluation

Disposer de données quantitatives et qualitatives liées au handicap constitue l'un des éléments à même de contribuer au bon déploiement et à la réussite de la politique publique relative à la promotion des droits des PSH.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Collecte et suivi des données qualitatives et quantitatives sur le handicap;
- Suivi évaluation et recherche dans le domaine du Handicap;
- Coordination de l'interaction du gouvernement avec les mécanismes onusiens des DH;
- Intégration de la dimension du handicap dans les politiques publiques;
- Mise en place d'un système national d'évaluation du handicap;
- Mise en place d'un système d'information national sur le handicap;
- Mise en place d'un observatoire national du Handicap.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets		IND	Planning				
						2017	2018	2019	2020	2021
C23	Statistiques, suivi et évaluation	DM concernés	Collecte et suivi des données qualitatives et quantitatives sur le handicap	Nbr. Rapports traitants du handicap						
				Nbr. Actions réalisées par le DM						
		Min. Santé	Suivi évaluation et recherche dans le domaine du Handicap	Nbr. Recommandations des rapports prises en considération						
				Nbr. Actions réalisées par le DM						
		MECDH	Coordination de l'interaction du gouvernement avec les mécanismes onusiens des DH	Nbr. Réunions de préparation à l'examen organisées						
				Nbr. Actions entreprises envers la société civile						
				Visite de la Rapporteuse spéciale effectuée						
		MECDH	Intégration de la dimension du handicap dans les politiques publiques	Nbr. Actions réalisées						
		MFSEDS	Mise en place d'un système national d'évaluation du handicap	Système d'évaluation national du handicap opérationnel						
		MFSEDS	Mise en place d'un système d'information national sur le handicap	Système d'information national du handicap opérationnel						
		MFSEDS-ADS	Mise en place d'un observatoire national du Handicap	Observatoire national du Handicap mis en place						

Chantier: Pilotage du plan d'action

Le dernier chantier de cet axe vise à mettre en place un dispositif de pilotage efficace. En effet, vu la complexité du sujet, ce programme d'actions nécessite une forte mobilisation de plusieurs acteurs, des efforts conjugués et des interventions plurisectorielle et pluridisciplinaire pour atteindre les objectifs escomptés.

Ce chantier vise la mise en œuvre des projets suivants:

- Mise en place d'un PMO.

Principaux projets programmés dans ce chantier

Chantier		Pilote	Projets	IND	Planning				
					2017	2018	2019	2020	2021
C24	Pilotage du plan d'action	MFSEDS	Mise en place d'un PMO	PMO mis en place					

3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Ce plan d'action national pour la promotion des droits des personnes en situation de handicap est un premier plan d'action dans ce domaine, il se fonde sur des références nationales et internationales. le plan d'action national est une déclinaison de la politique publique intégrée adoptée par la commission ministérielle chargée du suivi des stratégies et programmes relatifs à la promotion des droits des personnes en situation de handicap le 24 novembre 2015. Par ailleurs, ce plan d'action national traduit les dispositions de la loi cadre 97.13 relative à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap qui cadre les interventions des différents acteurs dans ce domaine.

Ce plan d'action national, approuvée par la commission ministérielle présidée pa le chef de gouvernement le 17 juillet 2017, a été élaboré, durant toutes ses étapes, en concertation avec les départements gouvernementaux membres la commission ministérielle et les réseaux associatifs représentants les personnes en situation de handicap. C'est un plan d'action ambitieux, réaliste et réalisable. Toutefois, la réussite du plan d'action national nécessite une adhésion des acteurs dans la promotion des Droits des PSH essentiellement les secteurs gouvernementaux responsables, selon les attributions qui leur incombent, des projets et actions inscrits dans ce plan d'action.

**Ministère de la Famille, de la Solidarité,
de l'Egalité et du Développement Social**
Av Ibn Sina Agdal, Rabat, Maroc, 47
www.social.gov.ma